



Déclaration de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

Nous avons quelques remarques d'ordre général sur votre document. Nous ne reviendrons pas sur la déclaration commune du 20 mars et aussi sur l'accord de branche sur les 6 jours de congés payés, vous connaissez notre position.

Dans la première partie de votre texte, nous partageons l'impérieuse nécessité d'avoir des contrôles sanitaires irréprochables à l'entreprise pour la reprise des activités. Vous indiquez aussi, qu'elles ne se suffisent pas à elles-mêmes, certes.

Il y a effectivement la nécessité d'avoir des protocoles de reprise, pour lesquels les représentants élus des salariés au sein du CSE et de la CSSCT doivent être informés et consultés, afin qu'ils puissent formuler les ajustements nécessaires à la protection des salariés. Il faut également un DUER à jour, avec un plan de prévention adapté, qui réorganise l'intervention des entreprises extérieures.

Ces démarches forment un ensemble, il ne s'agit pas d'un simple formalisme administratif, mais bien d'un prérequis indispensable à la reprise des activités dans l'entreprise avec un niveau optimal de sécurité pour les salariés.

Dans le projet qui nous est soumis, vous vous réjouissez que l'État mette à disposition des entreprises, des moyens économiques exceptionnels pour jouer le rôle d'amortisseur social, vous continuez d'appeler de vos vœux, la poursuite de cet effort. Faut-il quand même vous rappeler, que tout cela est possible avec d'une part, les cotisations sociales qui alimentent notre système de protection sociale (assurance chômage et sécurité sociale) et dont les entreprises n'ont de cesse de vouloir la suppression et, d'autre part, avec l'argent des contribuables !

D'un autre côté, votre projet ne prévoit d'aucune manière le moindre effort économique des entreprises en direction des salariés. Bien au contraire même puisque vous semblez vouloir faire cohabiter deux dispositifs l'un à côté de l'autre, dont on ne voit pas comment ils vont pouvoir s'articuler. Notre interrogation porte aussi sur la question de la prise en compte des cotisations sociales dans ce que vous proposez, dont on mesure tous ici et plus que jamais l'importance.

Votre proposition nous inquiète également en ce qu'elle risque d'entraîner bon nombre de salariés dans des situations précaires. Être indemnisé entre 57% et 70% ce n'est pas vivre dignement, c'est survivre dans une extrême pauvreté ! Sans compter aussi que votre proposition s'accompagnera probablement d'une grande flexibilité au travail. Nous vous l'indiquons immédiatement, pour la CGT cette vision n'est pas concevable.

Votre demande de voir maintenues les aides publiques est assez contradictoire avec les injonctions de votre organisation interprofessionnelle, le Medef, toujours prompt à réclamer des baisses de la dépense publique. Finalement il s'agit simplement pour vous de privatiser les profits et nationaliser les déficits, cela n'est pas acceptable. Il serait tout de même judicieux d'être plus d'équilibré dans vos demandes, en fonction des situations traversées.

Il n'y a d'ailleurs rien concernant les changements de stratégie économique des entreprises de la métallurgie. Alors que la reprise serait facilitée si les donneurs d'ordres approvisionnaient en priorité le carnet de commandes des fournisseurs locaux, vous n'envisagez même pas dans ce document un effort de votre part pour accompagner les entreprises à repenser leur politique d'achat pour soutenir l'effort de la reprise, surtout envers des PME sous-traitantes qui souffrent de l'injonction à la baisse des coûts.

Sur la partie de votre document concernant la formation professionnelle, nous mesurons un mélange de crise sanitaire et d'éventuelle crise économique. Nous sommes interrogatifs sur l'objectif, est-ce pour répondre à l'une ou l'autre ?

Les propositions que vous faites émanent en partie des dispositifs de l'activité partielle et de la formation professionnelle, ces deux dispositifs ne peuvent être les seules solutions pour sortir d'une crise.

Votre demande porte uniquement sur les salariés, l'État, les collectivités locales, régionales, OPCO2i, AR2i, DIRECCTE et UNEDIC, c'est donc une contribution financière significative. À l'opposé, il n'y a absolument rien en termes de contribution des entreprises. Ce projet ne repose que sur l'interventionnisme financier de l'État. Lorsque l'entreprise verse des dividendes à ses actionnaires, elle ne devrait pas pouvoir mobiliser les moyens de la formation ainsi mis en œuvre. La FTM-CGT ne cautionne donc pas ces demandes, l'OPCO2i ne doit pas devenir un outil au seul bénéfice du patronat dans la période. De plus, il semble plus important que les entreprises privilégient l'investissement et les salariés.

Une négociation sur l'emploi et la formation professionnelle a abouti à un accord en 2019 qui contient déjà suffisamment d'outils au seul service des entreprises, nous avons eu l'occasion de nous exprimer dessus lors de la négociation. Pour la CGT autour des questions d'emploi et formation professionnelle, il faut :

- ✚ Établir des diagnostics territoriaux afin d'établir des GPEC territoriales industrielles.
- ✚ Développer l'alternance en créant une plateforme numérique (application) pour mettre en relation entreprises/ demandeurs alternants.
- ✚ Utiliser le FNE-Formation pour organiser des VAE collectives.
- ✚ Apporter un effort supplémentaire pour les entreprises de -50 salariés avec un accompagnement spécifique.
- ✚ Organiser rapidement des entretiens professionnels dans les entreprises

Concernant le plan de relance industrielle, nous nous satisfaisons que notre proposition de réaliser un diagnostic de la situation industrielle actuelle au sein de chaque filière ait été retenue. C'est un préalable indispensable à la mise en œuvre de la moindre mobilisation de moyens. Nous considérons également qu'un large débat national sur l'avenir de l'industrie avec l'ensemble des parties intéressées est indispensable. On restera néanmoins vigilant sur vos intentions concernant ce plan de relance industrielle.

Enfin, quelques mots sur la négociation nationale qui est en cours depuis 2016. A l'aune de la période exceptionnelle que traverse notre pays et que subissent beaucoup de salariés, cette négociation prend encore plus de sens pour créer de nouvelles garanties collectives qui protègent les salariés, qui améliorent leurs conditions de travail et qui leur ouvrent de vraies perspectives d'avenir et de carrière au sein des industries de la métallurgie. Les propositions que nous avons formulées au cours des 4 années écoulées ont tout leur sens et les thèmes mis en réserve nécessiteront bien plus que des ajustements techniques de place de virgule lors de leur remise sur table.

Eu égard à son importance pour les 1.4 million de salariés dans la branche, eu égard à la complexité et aux enjeux de certains sujets (comme la prévoyance ou les rémunérations), nous considérons que cette négociation ne peut reprendre dans la situation actuelle. Il convient d'attendre de revenir dans un fonctionnement normal, pour poursuivre cette négociation d'importance dans les meilleures conditions possible.

Il faut avoir à l'esprit que nos équipes syndicales sont actuellement absorbées par les redémarrages de leurs entreprises. Il n'est pas possible pour nous, de mobiliser des camarades bloqués dans les départements sur plusieurs sujets à la fois.

Le 15 mai 2020